

**Défense des enfants international asbl**  
**Section belge francophone**  
Rue Marché-aux-Poulets 30  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.61.62 - Fax : 02/209.61.60



DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL  
SECTION BELGE FRANCOPHONE

# Rapport d'activité 2007

Assemblée générale du 26 mai 2008



*L'année 2007 aura été celle d'un nouvel essor pour l'association, avec la réalisation d'un certain nombre d'activités et la conception de divers projets qui devraient pouvoir être menés au cours des prochaines années. 2007 aura surtout été marquée par la création du C.I.D.E., le Centre Interdisciplinaire des Droits de l'Enfant, officiellement créé au mois de mai en partenariat avec l'UCL.*

*Par ailleurs, DEI a continué ses activités dans le domaine des actions en justice, des recherches, des formations et a régulièrement pris des positions publiques en matière de droits de l'enfant.*

## **I. Le Centre Interdisciplinaire des Droits de l'Enfant**

Le rapport d'activité de D.E.I.-Belgique portant sur l'année 2006 faisait état du projet de création du Centre Interdisciplinaire des Droits de l'Enfant, le C.I.D.E.. C'est maintenant chose faite, depuis la signature en mai 2007 de la convention de partenariat qui lie désormais D.E.I.-Belgique avec l'Université de Louvain-La-Neuve.

Un comité de direction, composé de Benoît Van Keirsbilck et d'Alexia Jonckheere pour D.E.I.-Belgique et d'Isabelle Ravier et de Thierry Moreau pour l'UCL, s'est réuni à diverses reprises au cours de l'année écoulée pour assurer les fondations du Centre et mettre en place ses premières activités.

### **A. Présentation succincte du C.I.D.E.**

Pour rappel, à partir de la thématique des droits de l'enfant, le C.I.D.E. a pour objet de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Le C.I.D.E. entend développer ses activités dans trois domaines :

#### **1. La recherche**

Le C.I.D.E. entend développer une activité de recherche orientée vers une lecture critique et interdisciplinaire des droits de l'enfant, en ce compris ce qu'ils sous-tendent et impliquent. Le C.I.D.E. ne vise donc pas à privilégier

une promotion univoque des droits de l'enfant ; il s'agit bien de mener une réflexion critique sur ces droits en tant que problématique, sur la place de l'enfance et de la jeunesse dans la société et sur les questions qu'ils posent dans une optique de transformation sociale.

Pour atteindre ces objectifs, le C.I.D.E. privilégie des dispositifs méthodologiques qui prennent en compte les réalités de terrain et mobilisent les acteurs autour des projets de recherche. Une attention particulière est ainsi accordée à la recherche-action et à la recherche partenariale.

## ***2. La formation***

Le C.I.D.E. se donne aussi pour projet d'organiser des formations, conférences ou séminaires à destination d'un public d'acteurs professionnels intéressés ou oeuvrant dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse, tant en Belgique qu'au niveau international.

## ***3. L'action***

En complément et en appui à la recherche et à la formation, le C.I.D.E. entend développer des actions directement ancrées dans l'application au quotidien des droits de l'enfant :

- Des missions d'expertise : avis, consultation, participation à des comités scientifiques, etc.
- Des missions d'accompagnement de projets contribuant à l'implémentation des droits de l'enfant. Dans ce cadre, le C.I.D.E. veille tout particulièrement à répondre aux demandes d'acteurs de pays moins nantis.
- Des actions de sensibilisation de professionnels, du public ou des autorités visant à un meilleur respect des droits de l'enfant en Belgique et/ou à l'étranger.

## **B. Les réalisations**

### ***1. Le colloque sur la réforme de la protection de la jeunesse***

Le premier projet fut d'envergure et a permis de visibiliser le Centre en réunissant les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2007 près de quatre cent personnes pour un colloque sur la réforme de la protection de la jeunesse, à Louvain-La-Neuve. On a notamment pu remarquer la présence d'académiques de l'UCL, signe de l'intérêt porté par l'Université au projet et de son soutien vis-à-vis des futures activités du Centre. Un livre sera prochainement édité; il contiendra les diverses contributions au colloque et constituera le 1<sup>er</sup> volume d'une collection "C.I.D.E." au sein de la maison d'édition "Jeunesse & Droit".

Ce colloque est un des premiers qui fait le point sur la réforme de la protection de la jeunesse de 2006 (lois du 15 mai et 13 juin 2006), entrée progressivement en vigueur. Les interventions ont été de grande qualité; la publication qui s'en suivra sera incontestablement une référence.

Pour le C.I.D.E., c'est donc la première manifestation publique qui lui aura permis de se présenter officiellement et d'acquérir ainsi une existence publique.

### ***2. La matinée de débats sur le DGDE***

Une autre action conçue et réalisée en 2007 fut consacrée à la fonction de Délégué Général aux Droits de l'Enfant en Communauté française de Belgique.

A l'occasion du renouvellement de la fonction de DGDE, le C.I.D.E. a organisé le 12 octobre 2007 une matinée de débats dans les locaux du Sénat, en présence notamment de Madame Brisset, ancienne défenseuse des enfants de la République française. C'est d'ailleurs à ce stade le seul débat qui, dans le contexte du renouvellement, de la fonction, a permis de questionner des problématiques aussi essentielles que l'indépendance du DGDE, l'étendue de ses missions, la procédure de nomination, etc. Un compte-rendu de la matinée fut publié dans le *Journal du Droit des Jeunes* de décembre 2007.

### ***3. La formation universitaire en droit de l'enfant***

Le comité de direction a par ailleurs consacré de nombreuses réunions à la conception et à la mise sur pied d'une formation universitaire consacrée spécifiquement aux droits de l'enfant. Si pour l'heure un master sur les droits de l'enfant ne peut être envisagé (à terme, il est espéré), c'est vers un Certificat que les travaux s'orientent actuellement. La conception du Certificat se fait en partenariat avec l'Institut pour la formation continuée de l'UCL (l'IUFC). Il est envisagé de le mettre sur pied en collaboration avec les FUNDP (professeur J. Fierens).

Le Certificat devrait par ailleurs à terme pouvoir être organisé au moyen d'outils multimédias ne rendant pas indispensable la présence des participants à toutes les sessions d'enseignement (cours dispensés, par exemple, au moyen de la visioconférence). L'année 2008 sera sans doute déterminante pour l'organisation du Certificat.

Dans le cadre de la formation, un autre projet est à l'étude. Il vise à assurer des activités de formation, de niveau universitaire, en Afrique. Le C.I.D.E. a été retenu comme partenaire pour animer un séminaire doctoral sur le thème des droits de l'enfant à l'Université de Lubumbashi, en RDC, en collaboration avec Françoise Digneffe (UCL) et Philippe Mary (ULB).

Enfin, le C.I.D.E. a été invité le 23 octobre 2007 par le Professeur Wouter Vandenhole de la chaire des droits de l'enfant à Anvers pour y donner une conférence sur le rôle des ONG dans la promotion et le respect des droits de l'enfant.

### ***4. La recherche***

Autre axe d'action du C.I.D.E. à côté de la formation et de l'action, le volet recherche est celui qui a connu le plus grand développement.

Diverses recherches sont soit en cours, soit en cours d'élaboration. Elles tournent toutes autour de la justice des mineurs et mettent plus particulièrement l'accent sur l'enfermement et ses "alternatives".

Elles trouvent leur fondement dans un rapport élaboré par D.E.I.-Hollande sur "les enfants derrière les barreaux" qui sert de fondement à une

campagne internationale visant à réduire drastiquement le nombre d'enfants privés de liberté de par le monde ("*No kids behind bars campaign*").

Au niveau belge, D.E.I. a réalisé en 2006 une "recherche préliminaire" sur l'enfermement des enfants en Belgique. Cette étude, confiée à Isabelle Ravier, visait à mettre en lumière l'état des connaissances en la matière et à déboucher sur l'identification des différents axes de recherche nécessaires pour prétendre pouvoir comprendre le recours à la mesure de privation de liberté et à terme de pouvoir développer des actions rendant le recours à l'enfermement réellement exceptionnel.

C'est donc sur ces différents fondements que le C.I.D.E. a construit son programme de recherche.

Une première recherche démarre début 2008 et porte sur l'analyse des mesures de diversion à l'enfermement et notamment les nouvelles mesures intitulée : « *La réforme de la loi de 1965 au regard de la Convention des droits de l'enfant sous l'angle de la déjudiciarisation* ». Elle se fait en collaboration et avec le soutien du CARPE (service de prestations philanthropiques et éducatives de Verviers).

D'autres recherches sont en cours d'élaboration qui devraient être mises en œuvre en fonction des moyens dont nous disposerons.

Enfin, une étude plus ponctuelle a été commanditée par l'UNICEF Belgique au C.I.D.E., qui va être menée en collaboration avec la "*Plate-forme mineurs en exil*" coordonnée par le Service droit des jeunes de Bruxelles. Elle porte sur la protection offerte par la Belgique aux mineurs non accompagnés vulnérables, notamment ceux qui sont ou qui risquent d'être victimes de la traite des êtres humains. Ce travail doit déboucher sur un état des lieux de la protection qui est offerte à ces jeunes et sur des recommandations opérationnelles pour l'avenir.

### **C. Les moyens**

La création du C.I.D.E. et son développement nécessitent la mise en place d'une structure et d'une organisation qui permettent de soutenir les nombreux projets que le Centre entend développer. Il est ainsi souhaitable que prochainement, un coordinateur des activités puisse être engagé. Des marges financières devraient être dégagées à cet effet.

A défaut, le développement du CIDE risque d'en être freiné et de nombreux projets ne pourraient pas être développés faute d'une capacité à en assurer une coordination efficace.

Le C.I.D.E. a deux lieux d'activités : d'une part l'UCL (Louvain-la-Neuve) et d'autre part D.E.I. (Bruxelles).

Des locaux doivent donc être disponibles pour les activités du C.I.D.E., comme pour celles de D.E.I. d'ailleurs. C'est pourquoi, D.E.I. sous-loue à la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant) deux bureaux au 5<sup>ème</sup> étage rue Marché-aux-Poulets (dans le bâtiment occupé par le Service droit des jeunes).

Enfin, pour assurer la visibilité du C.I.D.E., un dépliant et un site internet ont été réalisés ([www.lecide.be](http://www.lecide.be)). Ce site présente les activités du C.I.D.E., donne plus d'informations sur les recherches et actions entreprises et permettra une inscription en ligne aux formations, certificats, journées d'étude.

## **II. Les actions en justice**

Un autre volet de l'action de D.E.I. consiste dans la poursuite d'actions en justice en vue de mieux faire respecter les droits de l'enfant en Belgique. Cette action est menée en collaboration avec les Services droit des jeunes qui participent au suivi de ces dossiers et qui les financent en grande partie.

Trois procédures sont en cours:

### ***1. Recours à la Cour constitutionnelle contre les lois réformant la loi relative à la protection de la jeunesse (avocat: Me Jacques Fierens) ;***

Avec la Ligue des droits de l'Homme (et la Liga flamande) D.E.I. a introduit des recours contre les lois du 13 mai et 15 juin 2006 modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.

Nous poursuivons l'annulation de très nombreuses dispositions des lois du 15 mai 2006, du 13 juin 2006 et du 27 décembre 2006 qu'il est difficile de résumer ici (cela va du stage parental à la présomption d'innocence, en passant par les congés en IPPJ, le dessaisissement, ...).



La Cour s'est prononcée le 13 mars 2008 par deux arrêts. Autant le dire clairement, ils sont absolument décevants. Seules quelques dispositions ponctuelles ont été annulées mais les principaux griefs que nous avons à l'encontre de cette loi ont été purement et simplement rejetés par la Cour : le stage parental, le dessaisissement, le renvoi d'un jeune vers le centre fédéral fermé,... Un commentaire des arrêts, rédigé par Aude Vervoir, a été publié dans le « Journal du droit des jeunes », n° 274, avril 2008 sous le titre : « *La montagne accouche d'une souris* ».

## ***2. Recours à la Cour constitutionnelle contre la modification du code de la nationalité (avocat: Me Céline Dermine)***

La Loi programme du 27 décembre 2006 a modifié le Code de la nationalité belge en ajoutant des conditions pour qu'un enfant né en Belgique, qui à défaut d'avoir une autre nationalité serait apatride, puisse obtenir la nationalité belge.

Cette modification fait craindre que certains enfants soient apatrides et donc moins bien protégés légalement que d'autres enfants qui bénéficient d'une nationalité.

L'action se fonde sur l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dispose que :

### *Article 7*

*1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.*

L'arrêt a été prononcé le 24 avril 2008. Il est négatif : la Cour constitutionnelle ne trouve pas disproportionné de priver un enfant de nationalité : « *B.8.6. Il découle de ce qui précède que la différence de traitement dénoncée par la partie requérante, à supposer qu'elle soit imputable à la disposition attaquée, n'est pas dénuée de justification raisonnable. Le refus d'octroyer automatiquement la nationalité belge aux enfants visés par la disposition attaquée ne peut dès lors être considéré comme arbitraire* ».

### ***3. Plainte contre X entre les mains d'un juge d'instruction pour enfermement d'enfants étrangers en centres fermés.***

L'enfermement d'enfants en centres fermés est un combat de longue haleine. Diverses actions ont déjà été entreprises (communiqués de presse, aide individuelles aux enfants et aux familles, soutien aux avocats, manifestations, pétitions, ...) pour lutter contre cette forme de violation grave des droits de l'enfant.

Suite à l'arrêt Tabitha de la Cour européenne des droits de l'homme (du 12 octobre 2006), arrêt qui dit clairement que l'enfermement d'enfants en centres fermés constitue un traitement inhumain et dégradant, D.E.I., de même que le CIRE et la Ligue des droits de l'Homme, a déposé une plainte avec constitution de partie civile. Cette plainte est dirigée contre X, charge au juge d'instruction de déterminer les responsabilités.

Une première plainte déposée uniquement par des associations a été directement rejetée par le juge et renvoyée en Chambre du conseil (qui a déclaré la plainte recevable) ; elle est actuellement soumise à la Chambre des mises en accusation.

Une seconde plainte, introduite par les mêmes associations, mais à laquelle se sont joint de très nombreuses familles, est en cours d'instruction. Celle-ci dure cependant depuis plus d'un an et les progrès restent ténus. Différents actes d'instruction ont été accomplis : descente de la police scientifique, désignation d'un expert psychologue pour entendre les enfants victimes, ...). La procédure dure déjà depuis plus d'un an ; il conviendrait qu'elle s'accélère. En tous cas, il s'agit de la suivre très régulièrement !

Parallèlement, une opération « une journée à l'air libre » a été organisée. Suite à deux arrêts de chambres de mises en accusation et d'un arrêt de la Cour de cassation, il apparaît que ces juridictions considèrent que les enfants ne sont pas détenus mais suivent simplement la situation de leurs parents. DEI, avec d'autres associations, des avocats, ... ont organisé une opération visant à proposer aux parents des activités à l'extérieur du centre pendant une journée. Les parents ont été invités à signer une autorisation pour que leurs enfants puissent participer à ce type d'activités. Cette action s'est bien sûr opposée au refus de l'Office des étrangers qui considère bien que les enfants sont détenus. Un huissier a constaté que les enfants n'ont pas pu sortir. Une nouvelle plainte pour détention arbitraire a alors été déposée ; elle a été jointe aux autres plaintes.

### **3. La formation**

Une formation de formateurs en droits de l'enfant a été assurée en 2007 par D.E.I.-Belgique, à la demande du Gouvernement tunisien (dans le cadre d'une coopération avec le C.G.R.I de la Communauté française). Elle comprenait trois semaines de formation (deux en Tunisie, assurées par Benoît Van Keirsbilck et Isabelle Ravier et une en Belgique, assurée par Benoît Van Keirsbilck, Karl Hanson et Alexia Jonckheere).

L'évaluation, positive, réalisée à l'issue de ces trois semaines a amené le Gouvernement tunisien et le CGRI, à reconduire ce projet pour une nouvelle période de trois ans en maintenant la collaboration avec D.E.I.-Belgique. Ce nouveau projet vise à assurer la même formation à raison de deux semaines par an, selon des modalités adaptées (accompagnement des personnes ayant déjà suivi la formation et valorisation de celles-ci dans les formations qui seraient à l'avenir organisées), diversification du public, ouverture au monde associatif, ...

### **4. La recherche**

Suite au rapport réalisé par D.E.I. Hollande sur les enfants en prison (No Kids Behind Bars), D.E.I. Belgique a estimé devoir faire le point des connaissances dont la Belgique dispose en matière d'enfermement d'enfants.

Grâce à un soutien de la Communauté française, un « rapport préliminaire » a été réalisé par Isabelle Ravier. Ce rapport fait d'une part fait le point sur l'état des connaissances actuelles en matière d'enfermement d'enfants mais trace des pistes des recherches qu'il conviendrait d'entreprendre pour pouvoir parfaire ses connaissances et développer d'autres projets de recherche.

De nombreuses perspectives de recherche et d'actions ont ainsi été esquissées dont certaines pourront être mises en œuvre par D.E.I. (en collaboration avec le C.I.D.E.), alors que d'autres sont actuellement investiguées (ou pourront l'être) par d'autres acteurs (universités, INCC, Observatoire, ...).

En guise de première suite de ce rapport préliminaire, le C.I.D.E., en partenariat avec le CARPE (service de prestations éducatives et

philanthropiques), avec le soutien de la Communauté française, a mis sur pied un projet de recherche sur la déjudiciarisation dans la loi relative à la protection de la jeunesse réformée. Ce projet a démarré en janvier 2008.

## **5. Le Tribunal d'opinion**

Un groupe de citoyens a été à l'initiative du tribunal d'opinion chargé, en janvier 2008, de mettre en accusation l'Etat belge pour le traitement qu'il réserve aux enfants dans les centres fermés. Tant D.E.I.-Belgique que le C.I.D.E. sont officiellement organisateurs de cette action qui aura requis un temps et une énergie considérables.

Le résultat peut cependant être considéré comme une réussite.

D.E.I. aura d'ailleurs été l'association « porteuse » de ce projet pour tout ce qui concernait le financement. Nous avons lancé une souscription auprès d'avocats, de barreaux, d'universités, d'associations, de particuliers, ... pour couvrir le budget de +/- 13.000 euros de l'opération. En fin de compte, l'opération n'aura été que très partiellement déficitaire et des demandes de financement sont encore en cours qui pourraient déboucher sur des réponses positives.

Les jugements des jurys pour adulte, les documents présentant l'ensemble du projet, ... sont consultables sur :

[http://www.dei-belgique.be/actions\\_dei\\_belgique.php](http://www.dei-belgique.be/actions_dei_belgique.php)

## **6. La vie de l'association au niveau international**

Pour rappel, Benoit Van Keirsbilck, représentant D.E.I.-Belgique, est trésorier du Comité exécutif international de D.E.I.

Cette fonction entraîne un investissement temps de D.E.I. Belgique dans la gestion du mouvement au niveau international. Ceci a impliqué plusieurs déplacements à Genève pour le suivi des projets, la gestion de l'association, la recherche de fonds, ... En outre, le Comité exécutif est amené à se réunir régulièrement. Ceci se fait dans des conditions très précaires puisqu'à plus d'une reprise, le Mouvement aura été confronté à des difficultés financières très importantes.

2007 aura vu la stabilisation de l'équipe du Secrétariat international ; la directrice exécutive, Rebecca Morton, est maintenant en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006 ; en 2007, l'équipe s'est adjoint une chargée de communication en la personne de Julia d'Alosio. Fin 2007, le responsable des projets en matière de justice des mineurs terminait son contrat ; il sera remplacé dans le courant 2008.

A cette petite équipe s'ajoute une responsable de la documentation, Camille Krispin et de nombreux bénévoles et stagiaires.

En 2007 également, un accord a été conclu avec le Panel interagences des Nations Unies pour la mise sur pied d'un secrétariat permanent du panel ; D.E.I. a offert d'héberger et coordonner le travail du panel, ce qui donne une nouvelle visibilité à D.E.I. ; dans la mesure où la coordinatrice du panel fait un excellent travail, ceci rejaillit positivement sur D.E.I.

En 2007, D.E.I. a poursuivi, au niveau international, les projets qui touchent à la justice des mineurs : mise en œuvre du plan d'action stratégique 2005-2008, suivi de l'Observation générale n°10 du Comité des droits de l'enfant, suivi des travaux du Comité des droits de l'enfant, la campagne internationale « No kids behind bars »,...

Pour un détail de ces activités, il convient de se référer au rapport d'activités annuel du Secrétariat international.

## **7. La *Coordination des ONG pour les droits de l'enfant* (CODE)**

D.E.I.-Belgique est toujours représenté à la CODE par Fabienne.

La CODE a bien évolué ces dernières années et bénéficie maintenant d'une reconnaissance comme service d'éducation permanente.

Cette année la Commission nationale des droits de l'enfant a vu le jour ; il s'agissait d'une ancienne revendication de la CODE, relayée par le Comité des droits de l'enfant. La CODE et D.E.I. en tant que membre, a participé activement aux travaux et reste vigilante sur la manière dont son travail est réalisé.

Ici aussi, pour plus d'informations sur les travaux de la CODE, voyez leur site internet [www.lacode.be](http://www.lacode.be) et leur rapport d'activité.

## 8. Divers

- D.E.I.-Belgique, par la voie de son président, a été à l'initiative d'une série de *prises de position, d'interpellations, de cartes blanches, etc.* visant à dénoncer des violations à l'encontre du droit des enfants (dans la mesure du possible, elles ont été systématiquement publiées sur le site internet de Dei-Belgique)
- *La Commission nationale des droits de l'enfant*: elle a finalement été installée en 2007. Benoît Van Keirsbilck y siège pour D.E.I.-Belgique;
- *La Nouvelle Tribune internationale des droits de l'enfant* : faute de subventionnement, la parution de la NTIDE n'a pas pu être relancée au cours de l'année 2007. Un seul numéro est sorti au cours de cette année mais il a été réalisé sur fonds propres; il apparaît de plus en plus difficile de financer ce genre de publication. Si D.E.I. doit se relancer dans une publication au niveau international, il s'agira de repenser le concept et de privilégier une diffusion moins coûteuse (par voie électronique?).
- *Le site internet*: le site de D.E.I.-Belgique continue à être régulièrement alimenté par des informations relatives à des prises de position de D.E.I.-Belgique, l'annonce d'activités, la diffusion par voie électronique des bulletins et autres revues du Secrétariat International de D.E.I., etc.; c'est Alexia Jonckheere qui s'en charge.
- *Suivi des activités au niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne*:... : ceci s'est notamment fait avec l'aide de stagiaires qui ont réalisé une recherche sur les travaux de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'enfant et de possibilités de financement. Malheureusement, le suivi des stagiaires prend du temps et une fois que leur stage est terminé, il n'est plus possible d'assurer la continuité de ce travail.
- *Plate-forme « les droits de l'enfant dans la coopération au développement »* : D.E.I. (ou plutôt le C.I.D.E.) est membre de la plate-forme (représentant « académique ») ; elle milite pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans la coopération au développement ; il y a d'ailleurs sur le plan théorique, des avancées notables puisque les droits de l'enfant sont maintenant parmi les priorités de la Belgique.

- *Loterie nationale* : D.E.I.-Belgique a reçu un soutien financier de 1600 euros (ce qui est fort peu !).

## 9. La situation financière

DEI grandit grâce à l'action de tous ceux qui s'y investissent en temps et énergie. Certains des projets ont été menés tantôt avec des bénévoles tantôt avec du personnel engagé grâce à des subventions ponctuelles dont on a bénéficié (notons que la recherche de ces subventions prend déjà pas mal de temps). Malheureusement, il s'agit de projets à durée déterminée ce qui à long terme n'est pas sans poser de problèmes et nécessitera une solution structurelle.

Quelle est la situation financière de l'association en 2007 :

**I . Projet Daphnée** : subvention de 25.000,00 EUR (provient de l'Union européenne).

Personnel : Gilles Abel a été engagé pour une période d'un an à mi-temps pour travailler sur cette recherche (avril 2007 – avril 2008) et Isabelle Ravier a assuré la supervision de cette même recherche.

Fonctionnement : Une partie de cette subvention était également destinée aux frais de diffusion, d'impression et de déplacement, .....

Les frais couverts par les subsides étaient par trop limités ; D.E.I. a donc dû suppléer sur fonds propres !

### II. Conférence « Délégué aux droits de l'enfant » 12 octobre 2007

Cette conférence a été organisée sur fonds propres. Une participation aux frais a été demandée. Une somme de 360 euros a ainsi pu être récoltée.

Malheureusement les frais liés à cet événement (orateurs, photocopies, pause café,...) ont engendrés un coût supérieur aux recettes. Ce projet présente donc un déficit de 448,97 EUR.

### III. Prestations extérieures :

**Université d'été des droits de l'enfant** : Cette prestation assurée par Benoît rapporte une somme de 1.200,00 EUR.

**Formations aux droits de l'enfant en Tunisie :** Le budget de cette formation (3 sessions de 1 semaine sur l'année, deux fois en Tunisie et une fois en Belgique) s'élève à 24.000,00 EUR. Cette formation est financée par le CGRI dans le cadre des accords bilatéraux entre la Belgique (Communauté française) et l'Etat tunisien.

Cette formation a engendré des frais (honoraires des formateurs, documentation et déplacements) de l'ordre de 24.280,16 EUR. Le projet est donc un tout petit peu déficitaire.

#### **IV. Tribunal d'Opinion 17-18-19/01/2008**

Les dons reçus des différents donateurs n'ont pas été imputés dans les comptes de 2007. Ceux-ci ont été mis en produits à reporter pour l'année 2008 tout simplement parce que tous les frais occasionnés par ce projet seront imputés sur l'année comptable 2008.

On peut déjà dire que les dons s'élèvent à 13.226,00 et que les dépenses à 16.882,77 EUR. On note donc un déficit provisoire de 3.656,77 EUR (mais l'année n'est pas finie et ceci concernera les comptes 2008).

#### **V. Dons**

Comme les années précédentes, l'association a bénéficié de dons non négligeables de l'ordre de 12.000,00 EUR auxquels s'ajoutent une subvention de la Loterie nationale d'un montant de 1.600,00 EUR sur ses bénéfices 2006 (ce qui est, en définitive, fort peu !). Un nouveau dossier de demande de subvention sur les bénéfices des dotations 2007 sera introduit dès après l'AG.

#### **VI. Autres frais :**

**Déplacements :** Plusieurs déplacements à Genève au bureau de DEI International. Les frais liés à ces déplacements sont relativement élevés mais indispensables pour le suivi de la gestion du Secrétariat international. Si ces frais sont généralement couverts par DEI-Belgique, ils sont imputés comme cotisation de la Belgique au mouvement international.

**Cotisations :** DEI International – DEI Ghana (aide ponctuelle d'une section en difficulté).

**Tribune :** Une parution en 2007 + frais d'envoi.



**Volontaires** : Dominique Rodriguez (qui a assuré la réalisation de la Tribune en 2007).

Même si la situation comptable en 2007 dégage un bénéfice, cette situation reste d'un équilibre relativement précaire. L'obtention de financements importants et durables est à l'ordre du jour !

## **VII. Projets pour 2008 :**

**Conférence de DEI International** : budget prévu de l'ordre de 80.000,00 EUR. Il s'agira de couvrir ces frais avec des subventions extraordinaires. Le défi est de taille !

**Daphné III** : Une demande de reconduction de la recherche a été introduite.

**Locaux** : DEI partage des nouveaux locaux avec la CODE ce qui impliquera en 2008 des frais d'aménagements et de loyers et charges (grosso modo 6.000,00 EUR/an pour les loyers et les charges fixes). Les frais d'aménagement (de l'ordre de 2.000,00 EUR) pourront bien entendu être amortis sur trois ans.

D'autres projets ont aussi été introduits pour 2008 ; le projet de budget est donc indicatif.

## **10. Perspectives et enjeux pour 2008**

### **A. En Belgique**

#### **1. Développement des activités du C.I.D.E.**

L'investissement de D.E.I. dans le C.I.D.E. reste une des priorités de l'action de D.E.I. dans l'année qui vient. Le C.I.D.E. n'ayant pas de personnel propre, ni de coordinateur, ne peut bien entendu reposer que sur l'investissement des deux partenaires qui l'ont constitué : l'UCL et D.E.I.

Les principaux enjeux à ce niveau sont le suivi des recherches et la mise sur pied du Certificat en droits de l'enfant. Plusieurs autres projets viennent se greffer là-dessus : dans la dimension « nord-sud », un projet de coopération

avec Lubumbashi a vu le jour ; dans le même domaine, il y a le suivi des travaux de la Plate-forme sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement. Un investissement à ce niveau ne pourra se faire que de manière ponctuelle, faute de temps et d'énergie.

## ***2. Les formations***

La participation de D.E.I. à la formation aux droits de l'enfant réalisée dans le cadre de l'accord entre le Gouvernement tunisien et la Communauté française de Belgique (par le biais du C.G.R.I.) devrait être prolongée pour une période de trois ans. Un programme de formation de formateurs é été soumis au partenaire opérationnel tunisien, à savoir l'Observatoire des droits de l'enfant.

Par ailleurs, D.E.I. Belgique a reçu une demande de formation de la part de la toute jeune section de D.E.I. du Niger. Cette formation devrait avoir lieu en juin 2008.

## ***3. Le suivi des actions en justice***

Les différentes actions en justice en cours feront l'objet d'un suivi attentif; il est bien certain que chaque décision obtenue doit faire l'objet d'un suivi médiatique.

De la même manière, l'actualité législative sera observée attentivement et, s'il y a lieu, d'autres recours seront intentés.

## ***4. Les locaux***

Pour la première fois dans son histoire (vieille de 15 ans déjà!), D.E.I. Belgique va disposer de locaux en propre (sous-loués à la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant).

Ceci va permettre un certain développement (il sera possible d'accueillir des stagiaires, des bénévoles,... sans se sentir limité par la place) de ses activités mais aussi la recherche de financements réguliers et si possible structurels. Ceci étant, il s'agira maintenant de garantir des rentrées financières

suffisantes chaque année pour couvrir ces frais ; dans la mesure où il s'agit d'une sous-location, ce n'est pas quelque chose d'impossible.

### ***5. Les moyens financiers***

Les activités de D.E.I. ayant pris un essor important cette dernière année (notamment à travers la collaboration avec l'UCL au sein du C.I.D.E.), il s'agit de garantir l'équilibre financier à long terme. Plus que jamais, il est nécessaire de rechercher des fonds structurels et notamment de déposer un dossier de reconnaissance dans le cadre des organisations d'éducation permanente, dès que D.E.I. sera en mesure de remplir les conditions légales requises.

D'autres opportunités financières se présentent : que ce soit pour la poursuite de la recherche dans le cadre « Daphné », des subventions européennes dans le cadre des projets « droits fondamentaux », ... Ces projets ont été rentrés en partenariat avec d'autres pays, principalement avec des sections de D.E.I. (notamment en Hollande, France, Italie, ...). Ils nécessitent cependant un investissement de la section belge qui doit donc disposer soit de fonds propres, soit d'autres ressources.

A court terme, la collaboration avec la Tunisie et des petits contrats de recherche doivent permettre de garantir la viabilité du projet et faire face aux frais fixes (loyers, charges, ...).

## **B. Au niveau international**

### ***1. Assemblée générale de D.E.I. et conférence internationale : à Bruxelles !***

L'Assemblée générale internationale, traditionnellement couplée avec une conférence internationale, devait initialement avoir lieu en Albanie en juillet ; le retard pris dans l'organisation, le manque de moyens financiers, les réticences de la section d'Albanie, ont poussé le Comité exécutif de post-poser l'organisation de cette AGI et de rechercher d'autres lieux. D.E.I. Belgique a sondé le terrain et fait une offre pour l'organiser à Bruxelles. Cette offre a été retenue.

Financièrement, c'est beaucoup plus faisable qu'en Albanie ; reste que le défi est de taille puisqu'il s'agit de réunir un budget de près de 80.000 euros, de trouver des bénévoles pour diverses tâches, et de garantir une organisation optimale.

## ***2. Les projets développés au niveau international***

Depuis 2006, le Secrétariat international de D.E.I. a développé un plan d'action sur la justice des mineurs ; l'objectif général est de « s'assurer que la situation des enfants et la justice des mineurs soient connues internationalement, de promouvoir des actions qui visent à inclure la justice des mineurs comme une priorité au niveau international, régional et national, et de renforcer les systèmes de justice juvénile, garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi ».

Les objectifs de ces actions sont :

1. D'assurer le suivi de la mise en œuvre de la CIDE, ses protocoles additionnels et d'autres instruments de droits humains, en particulier ceux qui ont trait à la justice des mineurs ;
2. Plaider pour des systèmes de justice des mineurs respectueux des droits de l'enfant et de leur vulnérabilité aux abus sexuels et autres, et qui préviennent les situations où des jeunes entrent en conflit avec la loi ;
3. Lobby pour l'inclusion de la justice des mineurs comme priorité à l'agenda politique, en vue de prévenir les violations des droits humains et de protéger les droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
4. D'établir des réseaux pour construire des alliances internationales pour la promotion et la défense des droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
5. De construire les capacités des différentes instances de D.E.I. de sorte qu'elles soient capables de défendre les droits de l'enfant d'une manière plus holistique et effective ;
6. De susciter la prise de conscience du public en général et de groupes cibles sur la situation des droits de l'enfant et la justice des mineurs ;

Parmi les activités qui sont réalisées par le Secrétariat international pour atteindre ces objectifs, notons :

- Des projets qui touchent à la mise en œuvre de l'observation générale n° 10 du Comité des droits de l'enfant (le Comité lui-même a demandé à D.E.I. d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette observation générale).
- La mise en place du secrétariat permanent du panel inter-agences des Nations-Unies pour coordonner le travail réalisé par ces agences et les ONG en matière de justice pour mineurs ;
- Des actions qui touchent au suivi de l'étude des Nations Unies contre la violence à l'encontre des enfants ;

Enfin, à côté de ces actions ciblées, D.E.I. a maintenu une large attention sur les autres violations des droits de l'enfant et a réagi, chaque fois que cela est possible, au cas par cas, en particulier dans les pays où D.E.I. a une présence nationale. Ces prises de position peuvent être consultées sur : [www.dci-is.org](http://www.dci-is.org).

## 11. Conclusions

Peut-on dire que D.E.I. Belgique est à un tournant de son histoire ? En prenant des locaux en propre, en s'alliant à l'UCL pour créer le CIDE, nous sommes presque condamnés à grandir, ou à tout le moins à garantir des rentrées suffisantes et régulières, pour pouvoir faire face aux projets nombreux qui voient le jour.

En deux ans, les projets se sont fait plus nombreux, plus conséquents. Les perspectives sont enthousiasmantes mais nécessiteront une capacité à suivre.

La perspective de l'organisation de l'Assemblée générale internationale en Belgique, couplée à une conférence internationale, est évidemment un défi de taille qui nécessitera une implication de toute la section.

**Rédaction** : Alexia Jonckheere et Benoit Van Keirsbilck (avec l'aide de Jacqueline Delgado pour toutes les questions comptables)